



Heures de travail divisée par 2 , pourquoi???

Par **nedag75**, le **15/01/2009** à **22:12**

Bonjour,

Voila ma situation : j'ai été en CDD du 23/09/2008 au 31/12/2008

Donc fin de cdd au 31 decembre

Fermeture de la boite pour les fetes du 23/12 au 05/01/09 (pour info)

Je suis payés au SMIC donc un salaire brut de 1321.05/mois pour 35 heures/semaine

J'ai eu un arret maladie du 13 (samedi) au 31/12

Ma question est la suivante : pourquoi sur ma fiche de paie il y a inscrit 17 jours maladie ? et pourquoi et c'est la question la plus importante il est inscrit 32 heures travaillés alors que j'en ai fait 70 heures (oui j'ai bossé 2 semaines dans le mois decembre avant mon arret) ...

Mon employeur me parle de samedi dimanche pris en compte par la secu ...

Je suis indemnisé 50 % de ma salaire brut par jour par la secu et en plus mon employeur me divise mes heures travaillés effectives par 2 ???

La comptable m'embrouille en me disant qu'ils sont obligés de faire leur calculs en fonction de la secu sociale.... et que si on me payait 70h toujours avec leur calcul auquel je ne comprend rien ca irait au dela des 151 h heures fixées par mon contrat

Je precise que ce n'est pas un arret pour accident de travail, juste maladie qui n'a rien a voir avec le travail

La si quelqu'un pouvait m'eclairer, parce que je trouve ca un peu fort ...

Merci pour vos reponse qui me seront d'un grand secours !

Par **Visiteur**, le **16/01/2009** à **10:39**

bonjour,

selon la jurisprudence voici le calcul pour absence maladie :

vous avez été absence 91 heures... (du 15 au 31 décembre)
(je pars du principe que vous travaillez du lundi au vendredi)

calcul : $1.321.05 / 161 \text{ h de travail} * 91 \text{ heures absence} = 746.67$

salaire brut pour décembre : $1.321.05 - 746.67 = 574.38 \dots$

donc si il vous ont divisé le salaire en 2, vous êtes gagnante....

Par **nedag75**, le **16/01/2009** à **11:29**

Merci pour votre reponse mais je me suis peut etre mal exprimé

Il m'ont divisé mes heures de travail en 2 . Au lieu de 70h que j'ai effectuées (donc du 1 au 12 soit deux semaines) ils ont inscrit sur ma fiche de paie 32h67 et ils me disent que c'est normal...

Moi je trouve pas ... si?

Par **Visiteur**, le **16/01/2009** à **13:37**

votre bulletin doit mentionner 60.67 heures travaillées

$151.67 - 91 = 60.67$ (c'est la loi de mensualisation)

il y a des mois ou l'on fait plus de 151.67 h et des mois moins...

de combien est votre salaire brut ? c'est déjà ça l'essentiel...

dites mois ce qu'il y a écrit en haut du bulletin... (salaire - absence....)

Par **nedag75**, le **16/01/2009** à **17:53**

Mon salaire brut est de 1321,05/ mois

Sur le mois de décembre il est marqué salaire brut : 882,94 mais je pense que celui inclus la prime de précarité et solde de congés payés

Sinon en haut de ma fiche paie c'est inscrit :

- **Salaire mensuel : 151.67**
- **Heures d'absences pour maladie : 119 (ca c'est deja inexact)**
- **Prime precarité 327.89**
- **Solde congés payés : 270.51**

Remuneration brute : 882.94

Par **nedag75**, le **16/01/2009** à **18:14**

Ah et puis en bas de la fiche de paie a droite il est inscrit

Jours maladie : 17

Par **Visiteur**, le **16/01/2009** à **22:00**

ils sont gonflés.... ou alors incompetents....

ils vous ont enlevé 17 jours (samedi et dimanche compris) à raison de 7 h par jour soit 119 heures...

ils ne doivent vous enlever en heures que les jours ou normalement vous travaillez, soit 35 h par semaine

donc pour vous maladie du 13 au 31 décembre, cela fait 91 heures à enlever et non 119

dites à votre comptable qu'il se plonge dans son lefebvre ou sa revue fiduciaire....

je vous ai donné la méthode retenue par la jurisprudence, mais souvent nous enlevons le nombre d'heures d'absence multiplié par le taux horaire sans s'occuper du nombre d'heures travaillées dans le mois;

pour vous ce serait $151\text{ h }67\text{ h} - 91\text{ h} = 60.67\text{ h}$ a payer $\times 8.71 = 528.44$ brut.

ce n'est pas faux non plus.. si nous appliquons toujours cette méthode.

j'aimerais bien que quelqu'un vienne confirmer mes propos...

bonne soirée

Par **nedag75**, le **18/01/2009** à **10:14**

Merci beaucoup pour tous vos calculs

S'il refuse de me payer mon dû que dois je faire selon vous?

Par **nedag75**, le **18/01/2009** à **10:19**

Ah oui, il retorque aussi que si j'avais pas été en arret maladie, j'aurai ete payé que jusqu'au 23 car la boite fermait, et c'etait des congés sans solde ...

Pour moi, c'est pas une raison , il a pas a me dire ca,
En plus, c'est pas lui qui me paye c'est la secu

Peut etre veut-il dire que je n'aurai pas eu ce mois de decembre les 2 jours et demi de CP
comme les autres mois car il me presente ca comme un cadeau ces 2,5 jours en plus ...

Par **Visiteur**, le **18/01/2009** à **10:47**

bonjour,

je vous envoie la réponse en message privé.....